

# Une maman crée un site Web de garde d'enfants

**Une mère d'Orbe a créé une plateforme sur laquelle on peut «offrir» des heures de garde ou au contraire confier son enfant**

Frédéric Ravussin

Quel parent n'a jamais sué parce qu'il ne trouvait pas de solution de garde pour son enfant? Pas Jennifer Ackermann en tout cas. Cette Urbigène de 35 ans a même tellement galéré, quand son fils, aujourd'hui âgé de 12 ans, n'allait pas encore à l'école, qu'elle a décidé de mettre en œuvre au début de l'année You Are Welcome, une plateforme d'échanges de garde sur le Net pour éviter quelques nuits blanches à d'autres parents.

«Je rêvais d'un site de ce type, parce que je ne trouvais ni maman de jour ni garderie», souligne-t-elle. Mais à l'époque, les moyens financiers lui manquaient pour faire appel à un webmaster, afin que son site Internet soit facile d'utilisation. En ligne depuis février à l'adresse [www.youarewelcome.ch](http://www.youarewelcome.ch), cette plateforme compte une centaine d'utilisateurs, répartis dans toute la Suisse romande. Son mode d'utilisation est simple. «S'échanger des gardes d'enfants entre parents, sans qu'il soit question d'argent», souligne sa créatrice.

Le principe du «donnant-donnant» est primordial. On ne peut en effet pas seulement bénéficier d'un système qui fonctionne sur la base de points. «La personne qui accueille reçoit un point par heure et par enfant qu'elle prend en charge», reprend la trentenaire. En cadeau de bienvenue, son compte est crédité de 10 points au moment de son inscription. Son avoir fluctue ensuite au gré des gardes qu'elle effectue ou auxquelles le parent a recours pour son propre enfant. Le site propose en outre un coin boutique où les membres peuvent acquérir ou mettre à disposition des articles pour enfants, moyennant un transfert de points.

## La gratuité peut retenir

C'est ce système de points qui différencie cette plateforme d'arrangements de celles qui existent déjà, mais qui sont moins structurées. «Il est courant qu'une maman s'organise avec sa voisine



Jennifer Ackermann a lancé sa plateforme au début de l'année. Elle compte une centaine d'utilisateurs, dans toute la Suisse romande. ODILE MEYLAN

«J'estime que mon offre complète celles des garderies et du réseau de mamans de jour»

**Jennifer Ackermann**  
Créatrice de la plateforme You Are Welcome

pour la garde de son enfant un jour, de midi à 14 h, en échange de l'accueil du sien deux jours plus tard entre 16 h et 18 h», note Jennifer Ackermann.

La gratuité de la garde (*lire dessous*) est bien entendu attractive.

Mais elle peut se révéler un frein pour certains parents. Ce que confirme Sandra Fustinoni, une des premières utilisatrices du site: «Je m'en suis rendu compte en faisant un peu de pub autour de moi pour You Are Welcome. Nous vivons dans une société où les gens sont très réservés et au sein de laquelle l'échange réciproque ne va pas de soi. Ce qui est bien dommage.» Sans compter que nombre de parents pensent que la garde ne peut pas être de qualité, puisqu'elle est gratuite.

## Pour dépanner

Quoi qu'il en soit, cette mère de famille nyonnoise «aime bien» cette plateforme et y a déjà eu recours à plusieurs reprises, pro-

posant ses services le mercredi après-midi. «Mais, c'est un système qui fonctionne bien pour un rendez-vous planifié à l'avance. On ne peut en revanche pas vraiment y avoir recours en dernière minute.»

A vrai dire, Jennifer Ackermann ne le concevait pas autrement, elle qui évoque plutôt du «one shot» qu'une solution à long terme. Dans le fond pourtant, rien n'empêche des parents de s'organiser pour plusieurs mois. «Mon offre est unique en Suisse romande, j'estime qu'elle complète celles des garderies et du réseau de mamans de jour. Certaines communes n'ont du reste pas hésité à indiquer l'existence de ma plateforme sur leur site Internet.»

## En accord avec l'Office de l'accueil de jour

● Dans l'univers très réglementé de l'accueil de jour, la légalité du système You Are Welcome peut surprendre. En aucun cas toutefois, l'initiative de Jennifer Ackermann - qui a obtenu les autorisations nécessaires du Canton - n'outrepasse la loi. Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), Patricia de Meyer confirme: «La loi sur l'accueil de jour des enfants soumet à autorisation et à surveillance les personnes qui

accueillent de manière régulière des enfants dans leur foyer, à la journée et contre rémunération. Dans la mesure où il s'agit d'un système gratuit, une des conditions pour soumettre cet accueil à autorisation fait défaut, il n'est donc pas soumis à la loi sur l'accueil de jour des enfants.»

Si la gratuité est effective pour ce qui est de la garde, l'inscription sur la plateforme ne l'est pas. «Pour s'inscrire, il suffit de payer un abonnement

annuel de 96 francs. Un montant qui représente 8 francs par mois et qui permet de couvrir les frais de fonctionnement du site», explique Jennifer Ackermann. Reste la question des frais «extraordinaires» qui peuvent être liés à la garde. «Une garde peut comprendre une sortie, au cinéma par exemple, ou un repas. C'est alors aux parents de s'arranger entre eux comme ils l'entendent», conclut l'Urbigène.